



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUILLET 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

**Coulée Verte avenant n° 1 au marché réalisation d'un cheminement
entre le moulin de Bouzon et la Roussille lot plantation sols
ouvrages.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020197

**Dir.Sécurité Travail-Coordination
Concessionnaires**

**Coulée Verte avenant n° 1 au marché réalisation d'un
cheminement entre le moulin de Bouzon et la Roussille lot
plantation sols ouvrages.**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la Coulée Verte, un marché de plantations sols ouvrages a été attribué à l'entreprise EUROVIA.

Ce marché est décomposé en 3 phases :

- Une phase 1 : Celle-ci composée de 3 tranches fermes et une conditionnelle (Bouzon – Comporté – Galuchet - Chizelles) est en cours d'achèvement. Le secteur de galuchet rive gauche étant situé dans le secteur éligible des Fonds Structurels Européen (FSE) a été retiré de cette phase.

Ce changement implique une moins value de 70.860,91 €.

- Une phase 2 comportant trois tranches fermes (Noron – La Plante – Chey). L'ensemble de cette phase étant éligible aux FSE, ne sera pas commandée dans l'immédiat.

- Une phase 3 comportant deux tranches conditionnelles (Base nautique et rive gauche de Belle Ile) à réaliser en 2003.

La première est comprise dans le zonage européen et est donc différée. La seconde étant située en amont du pont de la Belle Etoile, il apparait judicieux de l'affermir en 2002. Cette modification permettrait de terminer la Coulée Verte entre le moulin de Bouzon et le pont de la Belle Etoile.

- La tranche ferme du moulin de Bouzon comportait une protection de berge sur la vieille Sèvre. La tranche conditionnelle de Belle Ile comporte un plus grand linéaire de protection de berge dans la continuité du précédent.

Pour différentes raisons, techniques et écologiques (limitation des délais d'abaissement de l'eau...), il serait souhaitable d'extraire de la phase 1 la protection de berge afin de la regrouper fin 2002 avec la protection de Belle Ile programmée par le présent avenant. Ceci représente une moins value sur la phase 1 et une plus value sur la phase 2 qui s'équilibre.

Enfin, sur l'île de Comporté, l'abattage des arbres initialement prévu, doit être réexaminé eu égard au projet global de site ce qui occasionne sur ce marché une moins value.

Pour conclure, celui-ci se traduit par une modification de l'acte d'engagement et du CCAP du DQE de ce marché

- suivant les modifications de phasage proposées dans cette délibération :
- en appliquant une moins value sur la tranche de Galuchet rive gauche de 70.860,91 € TTC.
- en appliquant une moins value sur la tranche ferme du Bas Sablonnier de 16.434,56 € TTC (berge).
- en appliquant une plus value sur la tranche conditionnelle Belle Ile affermie par cet avenant de 16.434,56 € TTC (berge).
- en appliquant une moins value sur la tranche ferme de Comporté de 54.053,08 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cet avenant et autoriser M. le Maire à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)